

COMMUNIQUE DE PRESSE

Collège Simone Veil (Sablé-sur-Sarthe) : *que vaut la santé des personnels de l'Education Nationale à l'heure du déconfinement et de la réouverture des collèges ?*

Depuis plusieurs jours, le SNES-FSU alerte le Recteur de l'académie, la Préfecture de la Sarthe et l'ARS sur la situation du collège Simone Veil à Sablé-sur-Sarthe. Le 13 mai, un des personnels de cet établissement a alerté sa hiérarchie pour lui indiquer une suspicion de Covid-19 le concernant. Malgré cette suspicion et la connaissance qu'en avaient le Recteur et la DASEN de la Sarthe, le collège est resté ouvert et a accueilli des élèves le lundi 18 mai. Le résultat du test a été connu lundi 18 mai au soir. Pourtant, mardi 19 mai, les élèves étaient accueillis normalement, alors que les personnels et les familles des élèves ignoraient la situation. Ces derniers n'ont été prévenus de ce premier cas par un courrier de l'ARS que le mercredi 20 mai en fin de matinée ! Plusieurs membres du personnel ont été en contact avec ce membre du personnel, mais seuls sept ont été considérés comme contacts par les autorités sanitaires, et ont donc été testés. Jeudi 21 mai, un second cas est détecté chez un autre membre du personnel présent au collège depuis le vendredi 15 mai. Alertée à plusieurs reprises, la Préfecture ne semble pas au courant de la situation, mais s'engage à obtenir que le maximum de membres du personnel soient testés. La fermeture du collège, malgré cette situation extrêmement préoccupante, n'est toujours pas à l'ordre du jour...

Ce n'est que le vendredi 22, en fin de journée, que l'ARS – que nous avons contactée à de multiples reprises a finalement daigné prévenir les personnels et les familles du second cas de Covid-19 par courrier. Elle y déclare que les « *investigations conduites auprès de ce 2ème cas n'ont pas identifié d'autres contacts à risque de développer l'infection, ni parmi les personnels, ni parmi les élèves.* », ce, alors que ce membre du personnel a été en contact avec des élèves et d'autres personnes. Elle poursuit en indiquant que « *les mesures prises au sein de l'établissement ont permis de limiter les risques de transmission interne* », alors que ces mesures n'ont pas été communiquées aux personnels et qu'aucun changement dans l'organisation de l'établissement n'a été constaté sur le terrain. Et l'ARS conclut : « *La situation n'inspire pas plus d'inquiétude et aucune autre mesure de gestion n'est envisagée à ce stade* » ! Par conséquent, pas de fermeture du collège pour effectuer un nettoyage approfondi et minutieux du collège et tester l'ensemble du personnel dans l'intervalle ! Le virus peut donc continuer à circuler tranquillement, puisque les autorités sanitaires font un usage aussi parcimonieux des tests, dont on nous avait dit début mai que la France avait une importante capacité à en faire ?

Pire, ARS, Préfecture et DSDEN de la Sarthe organisent une réunion plénière avec l'équipe de direction et les parents d'élèves, soit plus de 30 personnes (avec port du masque obligatoire et respect de la distanciation physique !) le lundi 25 mai au collège, alors que les rassemblements à l'extérieur sont limités à 10 personnes ! Et, comme il reste quelques places, ces dernières sont proposées aux personnels, mais en nombre limité, excluant donc un certain nombre d'entre eux ... Il y a loin de la parole aux actes pour un Ministère qui déclare sur son site qu'il « *prend les mesures nécessaires pour la protection de la sécurité et de la santé et pour l'amélioration des conditions de travail de ses personnels. Il applique les principes généraux de prévention définis dans le code du travail et met en place une organisation permettant de mener des actions de prévention des risques professionnels, d'information et de formation.* » et pour un Recteur qui, lors du CAEN du 4 mai dernier, être soucieux de la santé des personnels ! Le SNES-FSU 72 demande que l'ensemble des personnels soit testé, les locaux désinfectés et, que, dans l'intervalle, l'établissement soit donc fermé.